



Volets

Rehaussent la beauté de votre maison

Garantie

Garantie de qualité

Les volets de Novik inc. ont été conçus de façon à répondre aux standards de l'industrie et aux normes très précises de fabrication nord-américaines.

Ayant opté pour l'amélioration continue de nos produits, nous sommes en mesure de vous offrir une garantie à vie limitée.

Termes de la garantie

Novik inc. garantit à l'acheteur d'origine le remplacement de produits (matériel) lorsque ceux-ci ont été installés conformément aux normes établies par le manufacturier. Novik inc. garantit les volets contre tout défaut découlant de la fabrication. Cette garantie est applicable contre tout défaut occasionnant du fendillement, de l'ondulation ou une décoloration excessive sous des conditions normales d'exposition aux éléments naturels. Elle sera uniquement responsable de la valeur de remplacement des volets. Cette garantie est applicable à compter de la date de livraison.

Conditions de la garantie

La garantie de Novik inc. est strictement assujettie aux conditions stipulées ci-dessous :

- Ne s'applique qu'à des produits Novik inc. ayant strictement servi aux fins auxquelles ils étaient destinés.
- Ne s'applique pas lorsque la défectuosité ou le bris sont imputables à un usage abusif, un entretien négligent, une installation défectueuse ou une installation qui n'est pas conforme aux normes établies par le manufacturier.
- Ne s'applique pas contre les dommages causés par la pollution, les moisissures, l'exposition à des produits chimiques ainsi qu'à des nettoyeurs impropres à l'usage.
- Ne s'applique pas lorsque les volets ont été peints ou vernis.

Les réclamations

Le consommateur est responsable de procurer à Novik inc. une déclaration écrite des défectuosités manufacturières et des dommages. Le consommateur doit fournir une preuve d'achat. Toutes les déclarations doivent être envoyées à l'adresse principale de Novik inc. :

160, rue des Grands-Lacs
St-Augustin-de-Desmaures (Québec)
Canada G3A 2K1

à l'attention du Service à la clientèle.

Couverture de la garantie à vie limitée

Nombre d'années après acquisition	Couverture au prorata
0-5	100 %
6	90 %
7	80 %
8	70 %
9	60 %
10	50 %
11	40 %
12	30 %
13	20 %
15 et plus	5 %

© Tous droits réservés Novik® 2015 | Création du site Internet : ADN communication